



Livret d'activités
TA COMMUNE



Et si ta classe était UNE COMMUNE ?

Tu sais déjà dans quelle commune tu habites, mais sais-tu à quoi sert la commune ? Qui gère la commune ? Que fait exactement un ou une bourgmestre ou un échevin ou une échevine ? Bienvenue dans ce livret d'activités, pour apprendre tout ce que tu dois savoir sur le fonctionnement de ta commune.

.....

Je vous entends déjà soupirer, mais pas de panique !

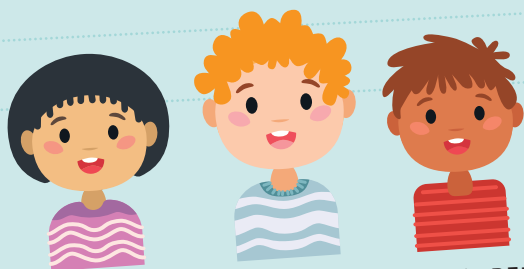
.....

Ce livret contient des informations utiles, mais aussi de chouettes missions, comme des jeux d'observation, des jeux de réflexion et des sujets dont discuter avec ta classe.

Cerise sur le gâteau ? Tu pourras faire de ta classe une vraie commune. Imagine son nom, son blason, son histoire...

Avec ta classe, tu pourras même soumettre une proposition au conseil communal. Fais preuve de créativité et pense à la manière dont vous pourriez par exemple convaincre les politiques qu'avoir une aire de pique-nique à côté de l'école serait vraiment le top.

Bon amusement !



Ce livret d'activités a été conçu par le musée BELvue, à la fois musée sur la Belgique et son histoire et centre pour la démocratie, en collaboration avec Prodemos (www.prodemos.nl).

LA COMMUNE



UN PEU D'HISTOIRE

Le mot « commune » existe en fait depuis peu de temps. Il fait son apparition en 1795 sous l'empereur français Napoléon, qui avait alors établi son pouvoir sur de nombreux pays européens. Pour la première fois, les communes peuvent prendre elles-mêmes toutes sortes de décisions. Désormais, les communes de plus de 5000 habitants ont même leur propre administration. Le mot « commune » signifie donc qu'un groupe de personnes qui vivent toutes dans un même « village » ou dans une même « ville » peut prendre seul des décisions sur de nombreuses questions concernant ce village ou cette ville.

Le concept de villages et de villes existe, quant à lui, depuis bien plus longtemps : le premier village que les historiens ont découvert, date de plus de 7000 ans.

Pour comprendre pourquoi un village se développe à un endroit plutôt qu'un autre, on peut citer 3 raisons importantes :

- la présence de terres fertiles ;
- le niveau de protection face aux ennemis ;
- la facilité d'y faire des échanges commerciaux.

DES TERRES FERTILES

Les premières communautés ou les premiers villages se sont implantés sur des terres fertiles que les habitants et habitantes pouvaient cultiver facilement. Ils et elles ne devaient donc plus continuellement chercher de la nourriture. Cela marque le début de l'agriculture et de la construction de maisons « permanentes ». Avant cela, on se déplaçait constamment et on vivait dans des tentes.

UNE BONNE PROTECTION FACE AUX ENNEMIS

Les villages pouvaient aussi se développer dans des endroits difficilement accessibles, afin que les habitants et habitantes puissent se protéger des attaques de peuples ennemis. Ces villages étaient construits au sommet d'une montagne ou sur la rive d'une rivière (comme c'est le cas pour Paris par exemple).



UNE FACILITATION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX

La troisième raison pour laquelle bâtir un village consiste à rendre les échanges commerciaux plus faciles : les habitants et habitantes se sont installés le long de rivières ou de voies de communication afin de pouvoir facilement transporter les marchandises qu'ils et elles voulaient vendre.



COMMENT UNE COMMUNE DEVIENT-ELLE UNE VILLE ?

Pour être reconnue comme telle, une ville ne dépend pas en soi de son nombre de personnes qui y habitent. Il s'agit en fait d'un **titre honorifique, d'un privilège**. Au Moyen-Âge, les villes ont notamment obtenu le droit de :

- frapper leur propre monnaie (leur argent)
- percevoir des impôts
- construire des remparts (des murs autour de la ville)
- appliquer leur propre justice
- organiser un marché annuel

La plupart de ces villes existent encore et d'autres sont même venues compléter la liste. Depuis 1977, les communes peuvent s'adresser aux autorités pour demander le titre de « ville » pour des raisons historiques, ou peuvent recevoir ce titre parce qu'elles jouent une fonction centrale pour les communes voisines. Une ville joue une fonction centrale quand elle attire des personnes qui n'y résident pas pour prendre part à différentes activités comme du shopping, des activités culturelles, des loisirs, etc. Les villes de Gand et de Seraing sont ainsi devenues des villes en l'an 2000. La dernière en date à avoir obtenu ce titre est Aubange, située à l'extrême sud de notre pays, en 2018.

La plus grande ville de Belgique est **Anvers** et compte 527 763 habitants.*



La plus petite ville de Belgique est **Messines** (près d'Ypres) et compte 1040 habitants.

LE SAVAIS-TU ?

Jusqu'en 2001, le titre de « ville » était décerné par l'État fédéral.

Depuis 2001, cette compétence a été transférée aux Régions flamande et wallonne.

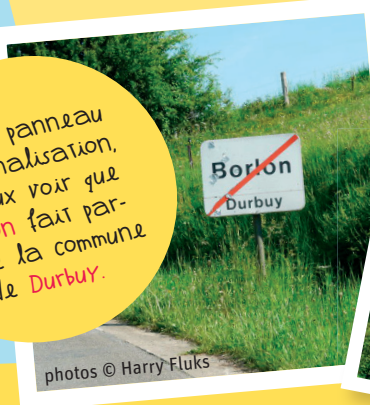
Pour obtenir le titre de ville, une commune wallonne doit donc désormais s'adresser au Parlement wallon, et non plus au gouvernement belge.

*Source: <https://www.vlaanderen.be/gemeenten-en-provincies>

LES FUSIONS ET LES « SPÉCIALITÉS LOCALES »

À sa naissance en 1830, la Belgique comptait **2739 communes**. Suite à différents événements, ce nombre tombe à **2586** en 1965. Entre 1970 et 1977, le gouvernement décide de regrouper (= fusionner) toute une série de petites communes et ce nombre n'arrive alors plus qu'à **596**.

Jur ce panneau de signalisation, tu peux voir que **Borlon** fait partie de la commune de **Durbuy**.



photos © Harry Fluks



Après la fusion, la nouvelle entité communale porte souvent **le nom de la plus grande des anciennes communes**. La commune d'Herstal, par exemple, a été fusionnée avec les communes de Milmort, de Vottem et de Liers et a conservé le nom d'Herstal. Milmort, Vottem et Liers sont des sections de la commune d'Herstal.

Il arrive parfois qu'on cherche un **nouveau nom** pour la nouvelle entité communale. L'entité communale de Manhay a ainsi été créée à la suite de la fusion des 6 communes de Dochamps, Grandmenil, Harre, Malempré, Odeigne et Vaux-Chavanne. Certaines communes n'ont **jamais connu de fusion** et n'ont pas non plus de sections. C'est le cas de Bruxelles-Capitale, qui se compose de 19 communes et Bruxelles étant seulement l'une d'entre elles.

Anvers a seulement fusionné en 1983 et parce qu'elle rassemble plus de 100 000 habitants, on appelle les communes qui la composent des **districts**. Contrairement aux sections de communes, les districts peuvent prendre **certaines décisions seuls**, notamment en matière de sport, de culture, d'aménagement de parcs et de loisirs. Anvers est la seule ville de Belgique à être composée de districts.



Mais il n'y a pas que les communes qui fusionnent. Les écoles aussi le font. Ton école fait-elle partie d'un groupe scolaire ? Si oui, lequel ?

.....

Les bâtiments de ton école se trouvent-ils dans des communes différentes ?

.....

Ton école a-t-elle changé de nom suite à la fusion ?

.....

Quel nom lui choisirais-tu ?

.....

LE SAVAIS-TU ?

Les fusions qui ont eu lieu entre 1970 et 1977 étaient obligatoires. Cependant, en 2019, en Flandre, plusieurs communes ont volontairement fusionné. Parmi elles, on retrouve Lievegem (de son nouveau nom), née de la fusion de Zomergem, Waarschoot et Lovendegem.



MA COMMUNE

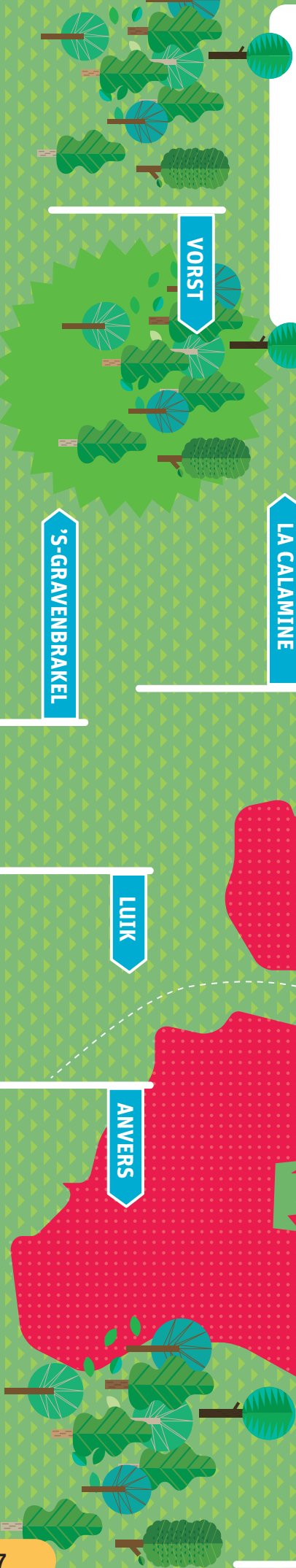
En néerlandais, son nom est :
En français, son nom est :



PARTONS EN VOYAGE !

En Belgique, les communes ont souvent 2 noms, car il n'y a pas qu'une seule langue nationale. Si tu pars en voyage en Belgique, il peut être utile de connaître ces différents noms. Sinon les panneaux sur la route risquent de ne pas beaucoup t'aider. Par exemple, « Brussel » (en néerlandais) devient « Bruxelles » (en français).
Peux-tu relier les panneaux aux bonnes communes ?

On t'a aidé en reliant
« Antwerpen » (en néerlandais)
et « Anvers » (en français).



GRAMMONT

ANTWERPEN

BRUSSEL

BRUXELLES

ELSENE

FOREST

TIENEN

GERAARDBERGEN

LIÈGE

KELMIS

TIRLEMONT

MONS

BRAINE-LE-COMTE

IXELLES

BERGEN

LA CALAMINE

VORST

'S-GRAVENBRAKEL

LUITK

ANVERS

581 COMMUNES BELGES

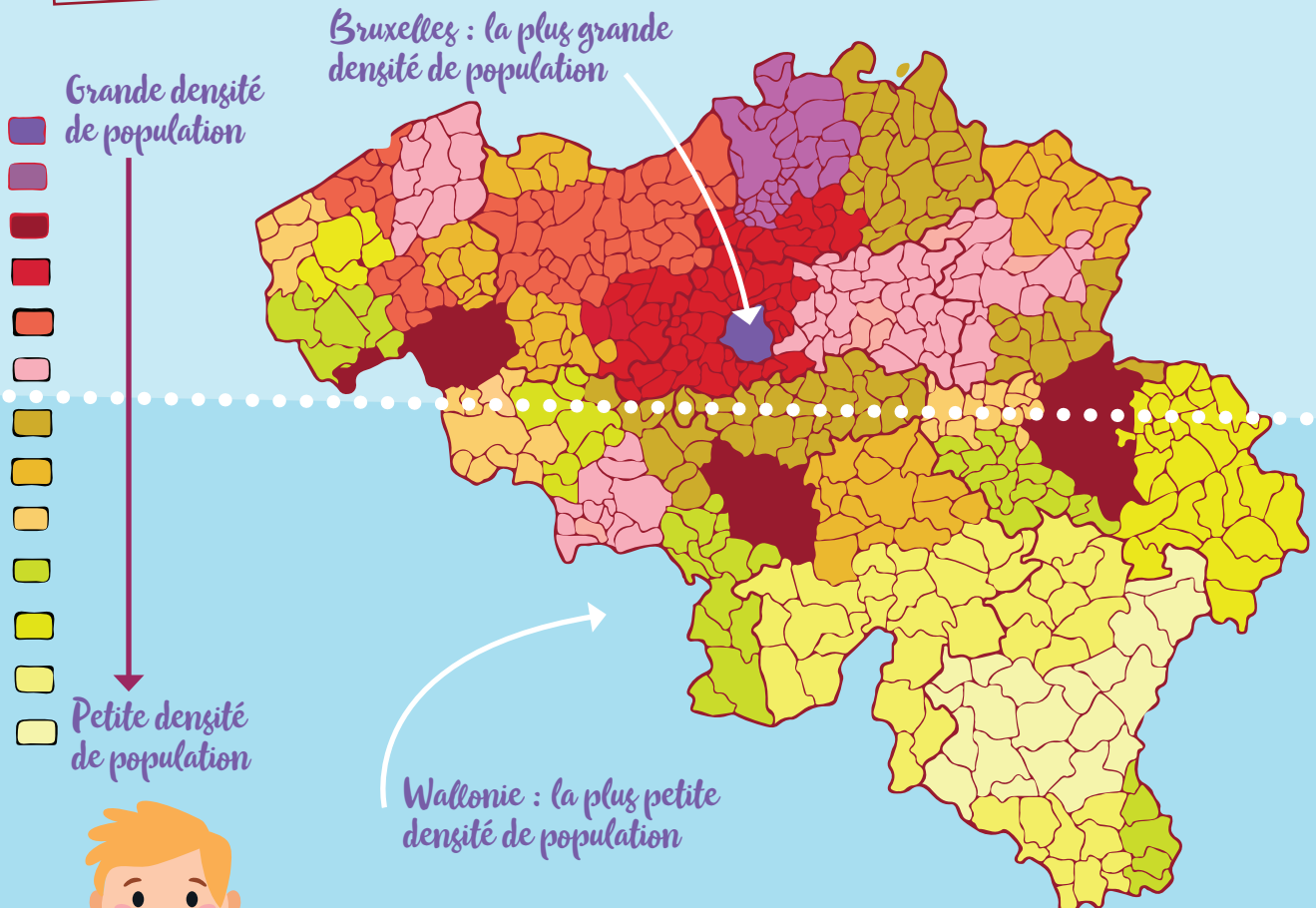
Actuellement, la Belgique compte encore 581 communes : 300 en Flandre, 262 en Wallonie et 19 à Bruxelles.

Quand on sait que la superficie de la Belgique s'élève à 30 688 km², on peut calculer la **taille moyenne d'une commune belge**. La superficie de la Flandre est de 13 626 km², celle de la Wallonie de 16 901 km² et celle de la Région de Bruxelles-Capitale de 162 km² *.

Dans le tableau, tu peux trouver la superficie moyenne d'une commune en Belgique, mais aussi celle des 3 régions.

En 2021, la Belgique comptait 11 492 641 habitants dont 6 629 143 en Flandre, 3 645 243 en Wallonie et 1 218 255 à Bruxelles. Sur base de cette information, on peut calculer le **nombre moyen d'habitants et habitantes que compte une commune en Belgique**, en Flandre, à Bruxelles ou en Wallonie. Tu trouveras aussi ces renseignements dans le tableau. Si tu divises le nombre moyen d'habitants et habitantes par la superficie moyenne, cela te donnera une idée de la **densité moyenne de la population** : le nombre de personnes habitant par km² en Belgique, en Flandre, à Bruxelles-Capitale ou en Wallonie. D'après l'illustration ci-dessous, tu peux voir que les personnes vivant à Bruxelles sont bien plus à l'étroit que celles vivant en Wallonie.

	Belgique	Flandre	Bruxelles	Wallonie
Nombre de communes	581	300	19	262
Superficie moyenne	52,8 km ²	45,4 km ²	8,5 km ²	64,5 km ²
Nombre moyen d'habitants	19.780	22.097	64.188	13.913
Densité moyenne de la population	377	487	7.551	216



*Source: <https://statbel.fgov.be/nl/themas/bevolking/bevolkingsdichtheid#figures>



CE QUI EST COOL DANS MA COMMUNE

.....
.....
.....



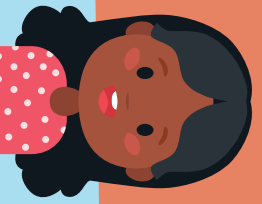
CE QUI N'EST PAS COOL DANS MA COMMUNE

.....
.....
.....

QU'AIMERAIS-TU CHANGER ?

Si j'étais bourgmestre, je...

.....
.....
.....



Sais-tu que tu ne dois pas être bourgmestre ou échevî-n-e pour pouvoir changer les choses dans ta commune ? Découvre un peu plus loin ce que Serge a imaginé pour obtenir un passage pour piétons. Toi aussi, tu as un plan ?

Enquête sur TA COMMUNE...

Tu trouveras des informations sur le site internet www.statbeljunior.be

Nom de ta commune ou de ta ville

Noms des sections/districts

Noms des communes voisines

Nombre d'habitants

Âge médian de la population (cela signifie que la moitié de la population devra être plus jeune que cet âge et l'autre moitié plus âgée)

.....

Population en baisse ou en hausse

Quantité de déchets produits en moyenne par famille dans ta commune

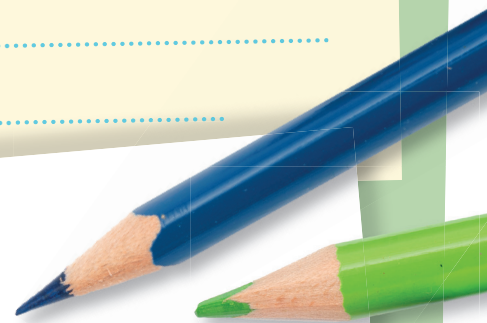
.....

Superficie de ta commune

Nombre d'habitants par km²

Style de maisons que l'on voit le plus dans ta commune

Peux-tu en faire un dessin?



HISTOIRE
VRAIE



Serge devant l'emplacement de son futur passage pour piétons.

Serge veut un passage pour piétons.

Serge habite à Driebergen. De nombreux enfants doivent traverser une rue très fréquentée pour aller à l'école. C'est terriblement dangereux ! Serge veut qu'il y ait un passage pour piétons à cet endroit. Mais comment faire ?

Serge : « J'ai commencé par recueillir des signatures. J'en ai parlé en classe : les enfants et les institutrices ont tous et toutes signé. J'en ai aussi parlé pendant le conseil des élèves et le journal de l'école a publié un article à ce sujet. Dans la cour de récréation, j'ai demandé à des parents de signer et, enfin, j'ai fait du porte-à-porte dans le quartier ».

Muni de toutes ces signatures, Serge s'est rendu au conseil communal. C'était impressionnant : « Une salle immense où tout le conseil communal était réuni, ainsi que des personnes du public. » On a parlé de son initiative dans la presse et le conseil communal a trouvé sa solution excellente. Ce passage pour piétons va se concrétiser !

Très fier, Serge raconte : « Il y a eu, j'ai discuté des plans sur place avec un fonctionnaire. Il va vraiment l'installer, c'est super. »

COMMENT PEUX-TU EXERCER UNE INFLUENCE ?

Serge a imaginé lui-même son projet, mais il y a d'autres manières d'exercer une influence.

1. PRENDS CONTACT

Serge a fait un exposé devant tout le conseil communal, mais tu peux aussi envoyer un e-mail ou téléphoner à un conseiller communal, une conseillère communale, un échevin ou une échevine pour lui expliquer ce que tu souhaites.

2. REJOINS UN GROUPE D'ACTION

Il se peut que d'autres personnes travaillent déjà sur un projet. L'union fait la force !

3. ESSAIE D'ATTIRER L'ATTENTION DES MÉDIAS

Cela a bien fonctionné pour Serge. On a même parlé de lui dans le journal ! Si tu attires l'attention d'un journal, de la télévision ou de la toile, il se peut que les politiques changent d'avis.

4. FAIS ENTENDRE TA VOIX

Si tu veux que l'on sache que tu n'es pas du tout d'accord, tu peux aller manifester. De préférence avec un maximum de gens.

5. OBTIENS L'AIDE D'UN JUGE

Si tu penses qu'une mauvaise décision a été prise, tu peux aller devant la justice avec tes parents.

6. INTRODUIS UNE REQUÊTE

Tu peux introduire une proposition auprès du conseil communal. Il devra te répondre dans les 3 mois.

7. LANCE UNE INITIATIVE CITOYENNE

Si tu rassembles suffisamment de signatures, tu peux présenter ta demande ou ta proposition au conseil communal.

8. EXIGE UN RÉFÉRENDUM

Si tu recueilles encore plus de signatures, tu peux exiger de la commune qu'elle organise un référendum. Cependant, la commune n'est pas obligée de tenir compte du résultat.

QUELS CHANGEMENTS AIMERAIS-TU APPORTER DANS TA COMMUNE ?

Imagine un projet, en collaboration avec un ou plusieurs élèves de ta classe. Comment comptes-tu attirer l'attention sur ton projet ?

1. Quels changements aimerais-tu apporter dans ta commune ?

2. Pourquoi penses-tu qu'il est important que le monde politique agisse pour y remédier ?

3. Comment désires-tu exercer une influence ?

DÉVELOPPE TES PROJETS SUR
UNE GRANDE FEUILLE
DE PAPIER

LE MONDE POLITIQUE

Tout ce que Serge a fait pour obtenir un passage pour piétons, mais aussi tout ce que toi tu peux faire pour faire bouger les choses dans ta commune commence avant tout par capter l'attention du politique.

Eh oui, il est bien question de politique, car pour aménager un passage pour piétons au niveau d'un carrefour, il faut d'abord trouver une personnalité politique qui croit dans ton projet, qui l'ajoute à l'agenda et qui s'assure que ton projet sera bien concrétisé.



Pouah, la politique...
Ce n'est pas ton truc ?
C'est juste une affaire
de pognon ?
Ça ne sert à rien ?



Pourtant, la politique remonte à l'Antiquité grecque ! Dès qu'on vit en communauté, on a besoin de la politique pour régler la vie de cette communauté. On a besoin de **lois et de règles** que tout le monde doit respecter pour éviter les problèmes. Ces lois et ces règles peuvent s'appliquer à tout un pays, comme par exemple le fait de ne pas pouvoir rouler à plus de 120 km/heure sur l'autoroute en Belgique, mais peuvent aussi faire l'objet d'un durcissement. La Flandre a notamment choisi d'imposer une limitation de vitesse à 70 km/h sur l'ensemble de son territoire. **Ta commune** peut aussi décider d'installer des ralentisseurs aux abords des écoles pour faire en sorte que les automobilistes roulent plus lentement. Ou encore d'aménager un passage pour piétons pour que les enfants puissent traverser sans danger.

IMAGINE 2 RÈGLES pour améliorer et rendre plus agréable la vie dans ta classe.

RÈGLE 1

.....
.....

RÈGLE 2

.....
.....

Lis ces règles aux autres élèves de ta classe et donnez chacun et chacune votre avis. Ensuite, organisez un vote. Quelles règles ont obtenu la majorité (la moitié de la classe plus une voix) ?

EN POLITIQUE,
ON DISTINGUE
2 MODÈLES:

LA DÉMOCRATIE

Dans une démocratie,
le peuple détient le pouvoir. Le mot
« démocratie » vient du grec :
DEMOS (= le peuple) **KRATOS** (= le
pouvoir).



LA DICTATURE

Dans une dictature, une seule
personne (ou un petit groupe)
décide des lois et des règles qui
régissent le pays.



LA BELGIQUE EST UNE DÉMOCRATIE

Nous sommes toutefois beaucoup trop nombreux
que pour tous et toutes nous réunir dès qu'il y a
une décision à prendre. En classe, c'est encore
possible, mais avec plus de 11 millions
d'habitants... et ce même si nous n'étions que
1000, comme dans la ville de Messines.
C'est pourquoi le gouvernement organise
régulièrement des élections, qui permettent aux
habitants et habitantes de choisir des candidats
et candidates qui ont les mêmes idées qu'eux
et elles.

POURQUOI SE LANCER EN POLITIQUE ?

La plupart du temps, on se lance en politique
pour changer les choses, pour s'engager vis-à-vis
de la société et la rendre meilleure. Il est très
rare qu'on se lance parce qu'on veut pouvoir
exercer son propre pouvoir ou décider à la place
des autres.

Personne ne le fait pour devenir riche, car la
politique ne rend pas très riche : dans une
commune de taille moyenne, une conseillère
communale reçoit 150 euros par réunion (et il y
a une réunion par mois). Cette personne devra
donc avoir un autre travail pour gagner un
revenu suffisant. Dans les communes plus
grandes (de plus de 50 000 habitants), les
politiques peuvent bien gagner leur vie, car le
conseil communal se réunit plus souvent. Mais
cela implique naturellement plus de travail.

Comment fonctionne la POLITIQUE COMMUNALE ?

Toutes les personnes travaillant pour une commune veillent à ce qu'il y fasse bon vivre. Dans les limites fixées par la loi, la commune fait tout ce qui peut profiter à ses habitants et habitantes. Une commune ne pourra pas

mobiliser une armée pour entrer en guerre, par exemple, mais bien construire un club de sport, planter de nouveaux arbres dans un parc et fixer le prix du stationnement payant.



Qui prend quelle **DÉCISION** ?

FAIS UNE CROIX DANS LA BONNE CASE. ATTENTION, IL Y A PARFOIS **PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES**.

	Toi	Tes parents	Ton école	Ta commune
1. L'heure à laquelle tu dois arriver à l'école				
2. Le montant de ton argent de poche				
3. Les dépenses que tu peux faire avec ton argent de poche				
4. Le calendrier de collecte des déchets ménagers				
5. Le tri des déchets ménagers chez toi à la maison				
6. La réglementation sur les feux d'artifices				
7. L'autorisation de te faire un piercing				
8. Le choix de ton école secondaire				
9. L'emplacement de ton école				
10. Le port d'une casquette dans ta classe				



Que fait LA COMMUNE pour toi ?

Une commune se charge de nombreuses missions dans l'intérêt de ses habitants. On peut les répartir en 2 catégories de tâches ou d'attributions (compétences) :

1.

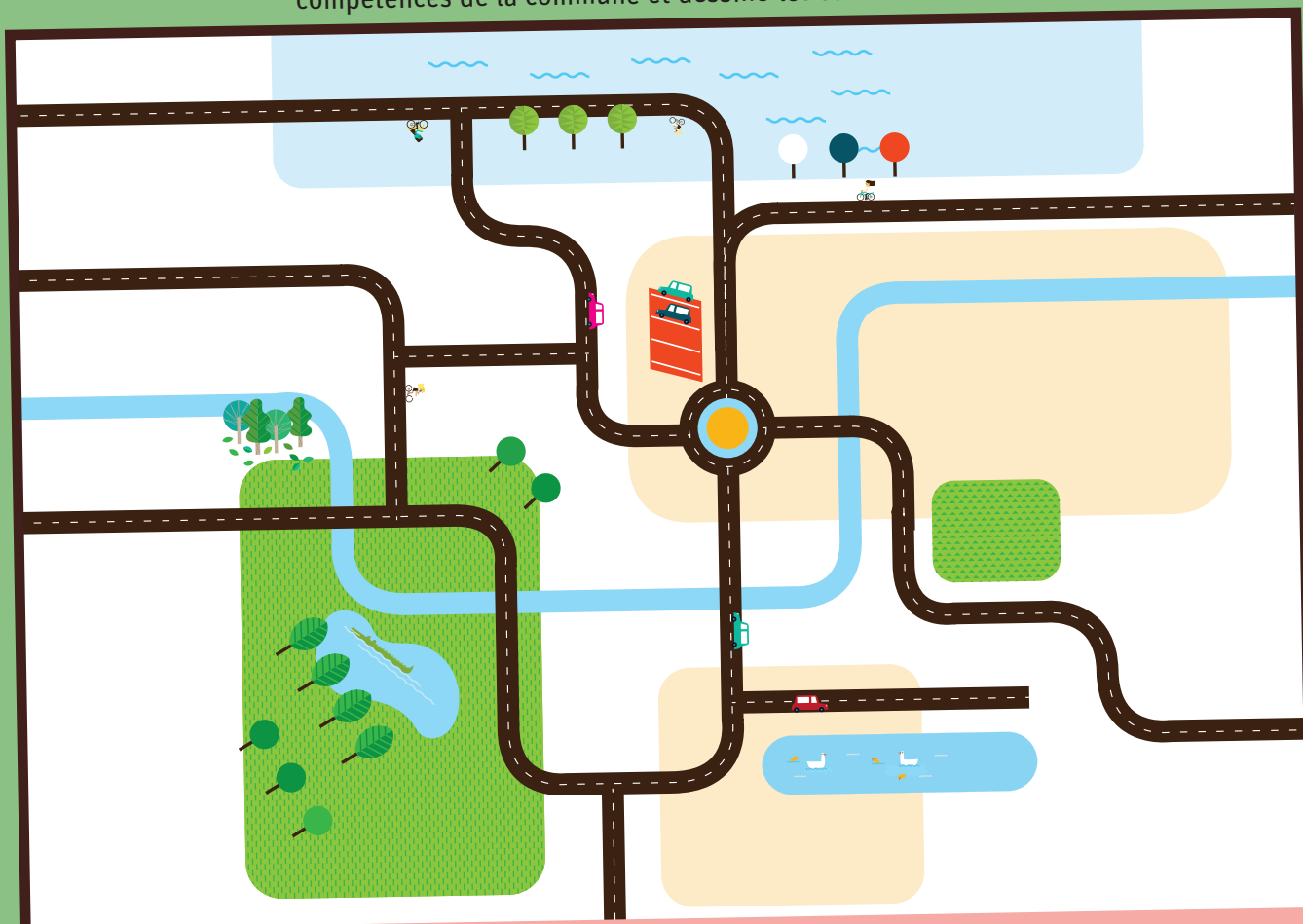
Rendre **la vie dans la commune aussi agréable que possible** et veiller à son bon fonctionnement. Pour ce faire, la commune peut faire tout ce qu'elle souhaite pour autant que cela ne lui soit pas expressément interdit par des lois émanant d'échelons de pouvoirs plus élevés (l'État fédéral, les Communautés, les Régions et les Provinces). La commune ne pourra par exemple pas déclarer une guerre, mais bien faire construire une piscine.

2.

La commune doit effectuer **une série de missions à la demande** et pour le compte de ces échelons de pouvoirs plus élevés (on appelle cela les affaires déléguées). La commune a notamment l'obligation d'avoir une bibliothèque et d'organiser l'ensemble des élections pour les de ses habitants et habitantes, travaillant pour une commune et pas uniquement les élections communales.

EXERCICE

Ci-dessous, tu trouveras une liste de missions qui relèvent de différentes compétences en Belgique. L'État fédéral, les Communautés, les Régions, les Provinces, les Communes... tous ces niveaux de pouvoir ont en effet leurs propres compétences et peuvent prendre leurs propres décisions en la matière. Fais une croix dans les bulles correspondant aux compétences de la commune et dessine-les sur la carte.



- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Créer une piste cyclable | <input type="checkbox"/> Ouvrir une piscine | <input type="checkbox"/> Aménager une maison de jeunes |
| <input type="checkbox"/> Organiser la collecte des déchets ménagers | <input type="checkbox"/> Organiser une fête foraine | <input type="checkbox"/> Décider du plan de vol des avions |
| <input type="checkbox"/> Mobiliser l'armée | <input type="checkbox"/> Faire circuler les trains à l'heure | <input type="checkbox"/> Recenser qui habite dans la commune (registre de la population) |
| <input type="checkbox"/> Tondre la pelouse | <input type="checkbox"/> Construire une prison | <input type="checkbox"/> (tu as encore une autre suggestion ?) |

LES ÉLECTIONS COMMUNALES

Bien que l'on pourrait penser que le ou la bourgmestre décide de tout dans sa commune, **il ou elle ne détient pas tous les pouvoirs**, mais doit en réalité tenir compte des échevins et échevines et du conseil communal.



LES ÉLECTIONS

Les membres du conseil communal sont choisis de manière démocratique : via le vote des électeurs et électrices. Et ce sont donc les habitants et habitantes de la commune qui les choisissent. **Tous les 6 ans**, on organise des élections communales. Elles ont toujours lieu le deuxième dimanche du mois d'octobre. En Flandre, tous les habitants et habitantes de 18 ans ou plus peuvent aller voter. **À Bruxelles et en Wallonie, le vote est obligatoire.** Le résultat de ces élections détermine qui fera partie du conseil communal (ou autrement dit qui « siégera » dans ce conseil).

LE COLLÈGE ET LE CONSEIL COMMUNAL

Les habitants et habitantes de la Belgique ne choisissent pas directement les les échevins et échevines, mais en laissent le soin au conseil communal. C'est pourquoi on dit que les membres du conseil communal sont **élus directement** et les les échevins et échevines **indirectement**.

En Wallonie, le candidat ou la candidate ayant obtenu le plus de voix de préférence sur la liste du groupe politique de la majorité qui a obtenu le plus de voix devient automatiquement bourgmestre. En Flandre, on procédera aussi de cette façon à partir de 2024, mais cette personne est encore nommée sur proposition du conseil communal.

Les échevins, échevines et bourgmestre forment ensemble ce qu'on appelle le collège, une sorte de « gouvernement » à l'échelle communale.

LE VOTE

Quand tu vas voter, tu peux simplement choisir un parti ou voter pour un candidat ou une candidate. Dans ce cas, tu décides de donner ta voix à à cette personne, et c'est donc un vote de préférence.



En Flandre, à partir de 2024, le vote ne sera plus obligatoire lors des élections communales. En Wallonie, il reste obligatoire en toute circonstance.

En ce qui concerne toutes les autres élections, l'obligation de vote est maintenue dans tout le pays : pour les élections régionales et communautaires, fédérales et européennes. Si tu ne vas pas voter et que tu n'as pas de motif d'absence valable, tu peux te voir infliger une amende.

QU'EN PENSES-TU ?

Trouves-tu que le vote obligatoire est une bonne idée ?

.....
.....
.....

Selon toi, quels en sont les avantages et les inconvénients ?

.....
.....
.....

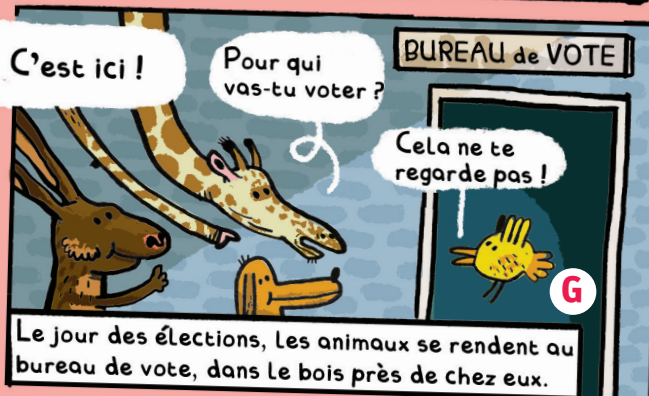
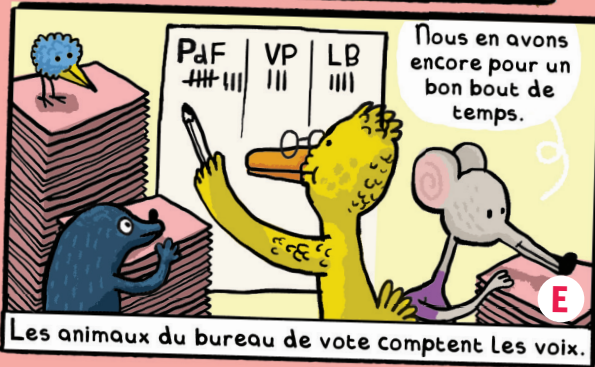
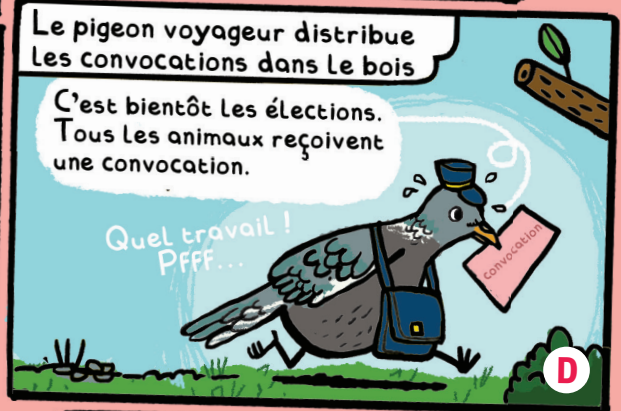
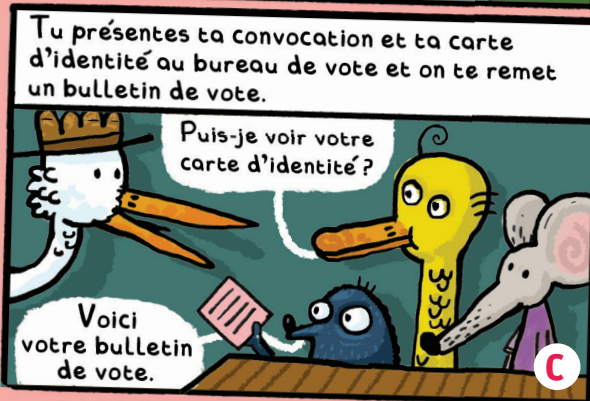
Pour pouvoir voter, tu dois avoir 18 ans. D'après toi, est-ce un bon âge ?

.....
.....
.....

VOTER
COMMENT
VOTER ?

VOICI COMMENT VOTER !

Mets les cases dans le bon ordre !



Et toutes aux URNES

Complète le texte à l'aide des mots écrits en bas de page.

Actuellement, nous avons encore 581 en Belgique. Toutes ont leur propre Les personnes qui y siègent s'appellent les Ils et elles décident de ce qu'il doit se passer :

- Y a-t-il suffisamment d'activités pour les jeunes ?
- Faut-il davantage de ?
- Va-t-on accorder un permis de bâtir à quelqu'un qui veut construire une maison ?

Tous les ans, nous élisons un nouveau conseil communal. Il y aura de nouvelles élections pour le conseil communal en octobre de l'année.....*. Les conseillers communaux et conseillères communales appartiennent en règle générale à un politique. Chaque parti a des priorités différentes. L'un d'entre eux s'intéresse à tout ce qui concerne le climat et la Un autre souhaite qu'il y ait suffisamment d', pour que les gens puissent vivre de leurs revenus. Un autre désire avant tout que chacun ait dans la vie. La Belgique est une démocratie. Cela signifie que tu peux pour le candidat ou la candidate de ton choix. Plus un parti obtient de voix, plus les conseillers communaux et conseillères communales de ce parti sont nombreux au conseil communal. Si tu as des à propos de ce que l'on pourrait améliorer dans ta commune, tu peux essayer de te faire élire comme conseiller communal ou conseillère communale. Tu n'as pas besoin d'être pour cela et tu ne dois pas non plus avoir suivi une spéciale. En revanche, tu dois être belge ou ressortissant·e de l'Union européenne et avoir ans ou plus.

Choisis parmi ces mots:



LE SAVAIS-TU ?

C'est en 1921 que les femmes ont pu voter pour la première fois pour élire des conseillers communaux. Au niveau national, elles n'ont pu voter qu'en 1948.

RICHE CONSEIL COMMUNAL
 6 COMMUNES PETIT PANIER
 4 PARTI CONSEILLERS COMMUNAUX TRUCS
 DÉBAT CHOCOLAT MAGASINS ÉCOLES ADULTE
 NATURE PISTES CYCLABLES EMPLOIS 18 VOTER
 UNE GLACE GRATUITE *CHERCHE TOI-MÊME LA BONNE ANNÉE GROS BÊTAS 23 FORMATION
 IDÉES LES MÊMES CHANCES 23 LAPIN DE PÂQUES



SE LANCER EN POLITIQUE

CHOISIR UN PARTI

Quand on souhaite se lancer en politique, on choisit un parti dont la **vision du monde et d'une société idéale se rapproche de la nôtre**. On peut alors s'inscrire sur la liste électorale d'un parti existant avec son accord. Mais on peut aussi décider soi-même de fonder un nouveau parti.



LE BULLETIN DE VOTE

Tous les partis sont inscrits sur le **bulletin de vote** que chaque habitant et habitante se voit remettre pour voter. Tu peux voter pour une personne en particulier ou pour un parti. Si tu choisis de voter pour un candidat ou une candidate en particulier, cette personne reçoit (ce qu'on appelle) un vote de préférence. À la fin du vote, on procède au comptage des voix.



ecolo



DE NOMBREUX PARTIS

Il existe déjà de très nombreux partis en Wallonie et en Belgique. Tu as sans doute déjà vu la plupart de ces partis sur une affiche ou à la télévision. Les principaux partis se rassemblent partout en Wallonie lors des élections. Dans de nombreuses communes, ils disposent d'ailleurs de sections locales. Mais on trouve aussi beaucoup de partis qui ne se présentent que dans une seule commune. Il peut s'agir de partis qui n'ont rien à voir avec l'un des principaux partis. C'est pourquoi on parle de partis politiques locaux.



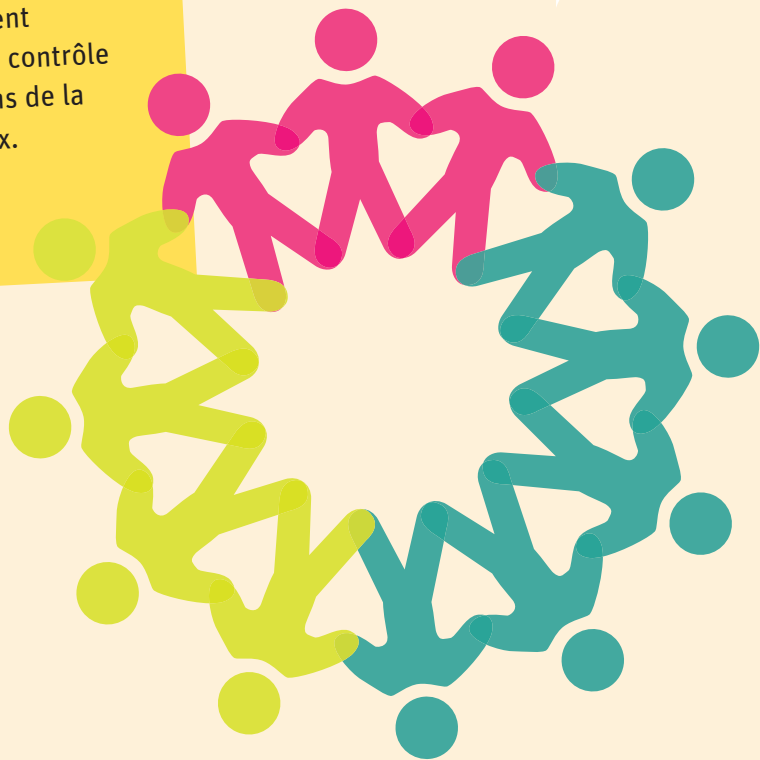
LES ALLIANCES ENTRE LES PARTIS

Il arrive parfois qu'on ait une sorte d'alliance entre 2 ou plusieurs sections de partis ayant décidé de collaborer au sein d'une commune, parce qu'elles ont beaucoup d'idées similaires. Tu pourrais ainsi avoir un parti qui se présenterait sous la bannière « **Intérêts Communaux** » et qui réunirait par exemple des sections locales des Engagés et d'Ecolo

LA MAJORITÉ ET L'OPPOSITION

La plupart du temps, le ou la bourgmestre est choisi-e au sein du parti qui a remporté le plus de voix. Si ce parti a obtenu plus de la moitié des voix, il peut former le conseil communal. Mais cela est très exceptionnel : en règle générale, il faut réunir 2 partis ou plus pour pouvoir former une majorité. Ces partis forment alors une **COALITION** (une association qui entend poursuivre un programme négocié en commun). Les autres partis qui ne font pas partie de la majorité constituent l'**OPPOSITION**. L'opposition exerce un rôle de contrôle important en veillant à ce que les propositions de la majorité servent bien les intérêts communaux.

Nous formons
une **COALITION**
de 3 partis.



Nous constituons
l'**OPPOSITION**.



PARVIENDRAS-TU À FORMER UNE COALITION ?

CONSTITUE UNE MAJORITÉ !

Observe attentivement cette salle du conseil et la répartition des sièges entre les différents partis. Chaque bulle de couleur représente un siège. Chaque couleur représente un parti.

EXERCICE 1

Quel est le nombre minimal de partis nécessaires pour obtenir une majorité de voix ?

Étape 1 Détermine la majorité

- Combien y a-t-il de sièges au total ?
- Par conséquent, combien de sièges faut-il pour obtenir une majorité dans ce conseil ?

Étape 2 Quels partis pourraient former une majorité à eux seuls ?

Commence par le plus grand parti, puis prends le deuxième plus grand parti... et ainsi de suite jusqu'à ce que tu obtiennes une majorité.

EXERCICE 2

Essaie de trouver le plus de combinaisons possibles permettant d'obtenir une majorité.



Le nombre de conseillers communaux et conseillères communales varie en fonction du nombre d'habitants et d'habitantes. Au plus il y en a, au plus il y a de sièges au conseil communal. Dans les plus petites communes, il y en a seulement 7 et dans la plus grande commune, 55. Le conseil communal doit se réunir au moins 10 fois par an. Dans les villes et les communes plus grandes, ces réunions ont lieu toutes les semaines.

Aïe ! Les partis **VERT** et **ORANGE** ne parviennent pas à se mettre d'accord.

Quelles sont les coalitions encore possibles ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

QUESTION
POURQUOI Y A-T-IL TOUJOURS UN NOMBRE IMPAIR DE SIÈGES AU CONSEIL COMMUNAL ?

COMMENT EST FORMÉE LA COALITION EN PLACE DANS TA COMMUNE ?

Cherche sur internet des informations sur les élections qui ont eu lieu dans ta commune. Quels partis ont participé aux élections ?

.....
.....
.....
.....

Quels partis siègent au conseil communal ?

.....

Quels partis forment la majorité ?

.....

Quels partis constituent l'opposition ?

.....

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Vérifie le nombre de sièges dont dispose le conseil communal de ta commune.

Indique ensuite le bon nombre de sièges dans chaque bulle. Colorie les sièges dans les couleurs des différents partis.

Raye les bulles (= sièges) qui sont en trop.

Quels partis sont présents dans ta commune et de combien de sièges disposent-ils ?

Parti

Parti

Parti

Parti

Parti

Parti

Parti

Parti

Parti

Parti

IMAGINE...

Tu fais partie de l'opposition. Les conseillers communaux de la majorité veulent donner leur accord pour la construction d'un grand centre commercial à l'entrée de la commune. Pour ce faire, 20 arbres devraient être abattus. Ton parti est opposé à ce projet. Liste **plusieurs arguments** pour les faire changer d'avis.

.....
.....
.....

Qui fait quoi dans la **POLITIQUE COMMUNALE**?

LE CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal est l'organe législatif de la commune. Cela en fait l'organe politique le plus important de la commune. Il a 5 attributions importantes :



1

LES RÈGLEMENTS ET LES DÉCRETS COMMUNAUX

(ou autrement dit : rédiger des lois au niveau de la commune) Des conseillers ou conseillères communales soumettent une proposition de décision, qui est débattue et enfin soumise au vote.



2

LE BUDGET COMMUNAL

Le conseil communal est responsable de la trésorerie de la commune : il veille à ce que la commune ne dépense pas trop d'argent et à ce que les dépenses soient faites à bon escient.

3

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE VISION À LONG TERME

Les décrets communaux peuvent faire bouger les choses immédiatement, mais certains projets nécessitent plus de temps et sont donc intégrés dans des plans sur plusieurs années.

Le conseil communal peut ainsi œuvrer à :

- rendre la commune plus accueillante pour des personnes qui souhaiteraient ouvrir un café, un restaurant ou un magasin ;
- rendre la commune plus agréable pour les enfants et les jeunes ;
- développer une mobilité sûre, fluide et durable au sein de la commune.



4

LE CONTRÔLE DU COLLÈGE

Après les élections, le conseil communal choisit les échevins et échevines qui pourront siéger dans le collège communal (en Wallonie) ou dans le collège des bourgmestre et échevins et échevines (Région de Bruxelles-Capitale). Ensuite, il conserve un rôle de contrôle et s'assure que le collège effectue correctement son travail.



5

LE CONTACT AVEC LES HABITANTS ET HABITANTES

Le conseil communal est directement élu par les électeurs et électrices, il représente les habitants et les habitantes. C'est pourquoi il est essentiel qu'il écoute et dialogue avec les personnes habitant la commune.



LA SEMAINE D'UN·E CONSEILLER·ÈRE COMMUNAL·E

LE CONSEIL COMMUNAL SE RÉUNIT TOUJOURS **LE MÊME SOIR DE LA SEMAINE**, PAR EXEMPLE, LE LUNDI SOIR. PENDANT LA JOURNÉE, LES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES COMMUNALES ONT UN EMPLOI. C'EST PENDANT LEUR TEMPS LIBRE QUE SE FAIT LE TRAVAIL POUR LE CONSEIL COMMUNAL.
COMMENT SE PASSE LA SEMAINE?

Catastrophe ! À la suite d'une mise à jour, tous tes rendez-vous ont été effacés de ton agenda. Inscris tes rendez-vous dans ton agenda à l'heure exacte.



RENDEZ-VOUS

- Sur le marché avec le parti
- Réunion de parti
- Réunion d'information sur le gazon artificiel
- Rendez-vous dans le train avec Brahim
- Réunion du conseil communal
- Parc d'attractions
- Débat
- Préparer le débat
- Prendre un café avec Marie, une maman

LUNDI 19H

Réunion. J'interpelle l'échevin à propos d'un carrefour dangereux. La commune doit faire quelque chose pour y remédier !

LUNDI 20H

Après la réunion du conseil communal, il y a un débat concernant l'aménagement de la place de l'Église. Nous voulons des toilettes publiques, mais les autres veulent des réverbères rétro.

MARDI 20H

Je vais à une réunion à propos du gazon artificiel. L'échevin veut que les clubs s'entraînent sur du gazon de ce type. Mais qu'en pensent les associations sportives ?

MERCREDI 10H

Un café avec une maman séparée, qui doit s'en sortir avec un revenu d'intégration.

MERCREDI 20H

Je prépare la réunion du conseil communal de la semaine pro-

chaîne avec les membres de mon parti. Allons-nous voter pour ou contre les propositions ?

JEUDI 7H15

Brahim, un collègue du conseil communal, est dans le même train que moi. Nous préparons un projet contre les camions polluants dans les rues commerçantes.

SAMEDI 10H

Il y aura un débat après-demain dans la salle du conseil. Je prends note de ce que je vais dire.

SAMEDI 14H

Pendant le marché du samedi, notre parti engage la conversation avec des passantes en rue et parle avec elles de tout ce que l'on pourrait améliorer.

DIMANCHE 14H

Je suis dans un parc d'attractions avec ma famille. Quelqu'un s'adresse à moi. Il pense que la commune doit installer un plus grand nombre de râteliers à vélos.

	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
07:15							
10:00							
14:00							
19:00							
20:00							

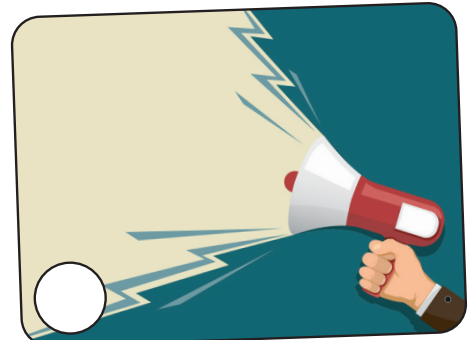
Devenir **CONSEILLER COMMUNAL OU CONSEILLÈRE COMMUNALE** ne se fait pas du jour au lendemain...

Ci-dessous, tu trouveras les différentes étapes à entreprendre en politique avant de pouvoir devenir conseiller·ère communal·e.

Associe à chaque image un numéro de 1 (la première étape) à 8 (la dernière étape).



Ne pas exercer le métier d'agent de police.



Faire campagne !



Ne pas avoir été privé ou privée de ses droits de vote et d'éligibilité.



Il faut avoir 18 ans.



Être inscrit ou inscrite au registre de la population de la commune.



Être belge ou ressortissant ou ressortissante de l'Union européenne.



Déposer un acte de présentation indiquant :

- le nom du parti ;
- les noms des candidats et candidates + signatures ;
- 400/500 signatures d'électeurs et d'électrices



Constituer un parti politique en tant qu'association ou personne morale (beaucoup de paperasse donc).

LE COLLÈGE

Le collège échevinal (Région de Bruxelles-Capitale) est l'organe exécutif de la commune. Les échevins et échevines exécutent les décisions du conseil communal et se chargent de l'administration et de la gestion de la commune. Chaque personne est généralement chargé-e d'une ou de 2 attributions (compétences) pour la durée du mandat : la mobilité, l'enseignement, le logement,

etc. Les Les échevins et échevines ne peuvent pas prendre des décisions seul-es : les propositions doivent toujours être soumises au collège, qui les adopte si elles obtiennent la simple majorité des voix (la moitié des voix plus une). La plupart du temps, les Les échevins et échevines formulent des propositions que le collège accepte.

Le nombre d'échevin-es dépend du nombre d'habitant-es de la commune.

Nombre d'habitants et habitantes	Nombre échevins et échevines
Moins de 1000	
De 1000 à 4999	
De 5000 à 9999	
De 10 000 à 19 999	
De 20 000 à 29 999	
De 30 000 à 49 999	
De 50 000 à 99 000	
De 100 000 à 199 000	
Plus de 200 000	



Rends-toi sur le site internet de ta commune.
Combien d'échevins et échevines y a-t-il dans ta commune ?
Inscris leurs noms et leurs compétences

Quels échevins et échevines souhaiterais-tu avoir dans ta commune ?
Fais une croix dans la ou les bull e(s) de ton choix.

- Un échevinat des fêtes d'anniversaire
- Un échevinat des plaines de jeux
- Un échevinat des animaux

À ton tour d'en imaginer d'autres :

.....

.....

.....

.....



LE OU LA BOURGMESTRE

Le ou la bourgmestre préside du collège échevinal (Région de Bruxelles-Capitale). En Flandre et à Bruxelles, sa nomination revient au Gouvernement régional, qui décide de le ou la nommer ou non. En Wallonie, en revanche, la désignation est automatique.

En plus de présider le collège, le ou la bourgmestre se charge d'autres tâches spécifiques :

- représenter la commune auprès des différents niveaux de pouvoir (l'État fédéral, les Communautés, les Régions et les Provinces) ;
- veiller au respect des lois émanant de l'État fédéral, des Communautés, des Régions et des Provinces au sein de la commune ;
- être responsable de l'ordre et de la sécurité publique, car le ou la bourgmestre est le chef ou la cheffe de la police ;
- enfin, le ou la bourgmestre est le visage de la commune.

CONNAIS-TU LE·LA BOURGMESTRE DE TA COMMUNE ?

Comment s'appelle ton ou ta bourgmestre ?

Rends-toi sur le site internet d'un journal et entre son nom. Alors, qu'as-tu découvert ?

L'ÉCHARPE DE BOURG- MESTRE

Le ou la bourgmestre porte une écharpe pendant l'exercice de ses tâches officielles : c'est l'écharpe mayorale.

Qui a mis la bonne écharpe ? Fais une croix au bon endroit.

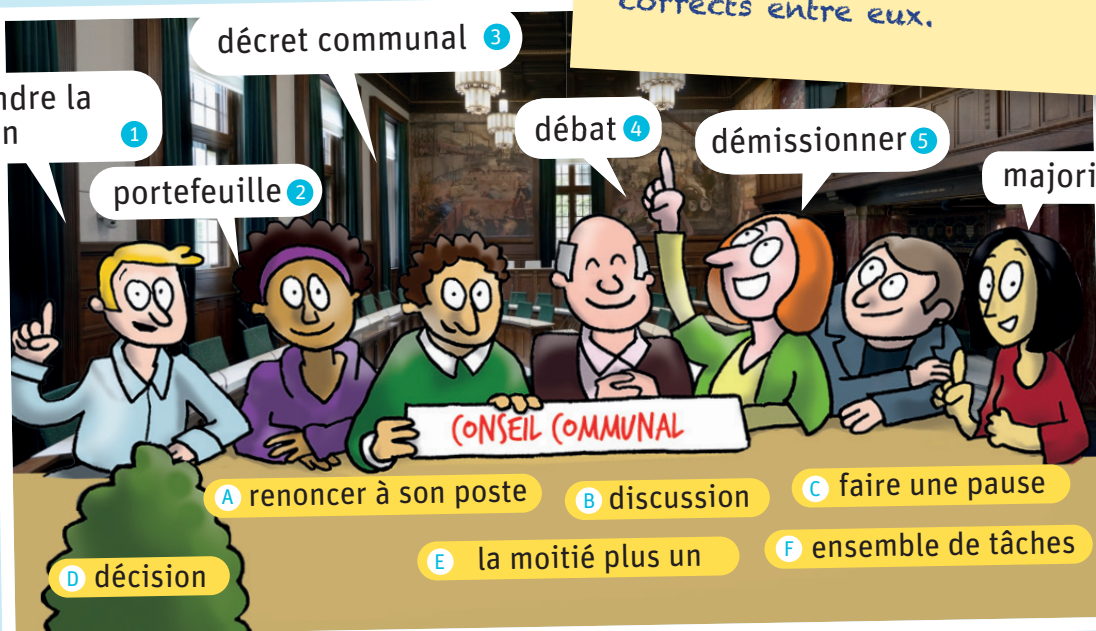
Le ou la **BOURGMESTRE** préside le collège communal (Wallonie) ou le collège des bourgmestres et échevins ou échevines (Région de Bruxelles-Capitale). La personne qui préside le conseil communal ne doit pas nécessairement être le ou la bourgmestre. Il peut s'agir d'un·e simple membre du conseil communal.



En Flandre, les bourgmestres peuvent choisir de porter une écharpe aux couleurs de la Flandre, c'est-à-dire en jaune et noir.

LE JARGON DU CONSEIL

Comprends-tu le jargon du conseil ? Pendant une réunion du conseil communal, les membres utilisent des mots très particuliers. Sais-tu ce qu'ils signifient ? Peux-tu le deviner ? Relie les mots corrects entre eux.



1

PASSER DU PROBLÈME À LA SOLUTION

Il y a un problème



Un problème se pose dans la commune : un carrefour est dangereux. Une jeune fille est hospitalisée, parce qu'elle s'est fait renverser par une voiture.

CARREFOUR DANGEREUX ! PASSER DU PROBLÈME À LA SOLUTION

Un problème se pose dans la commune : un carrefour est dangereux. Une jeune fille est hospitalisée, parce qu'elle s'est fait renverser par une voiture. Quelle solution va-t-on trouver ? Mets les plaquettes dans le bon ordre.

5

PASSER DU PROBLÈME À LA SOLUTION

Le problème est résolu !



L'échevine ordonne la construction du rond-point.

2

PASSER DU PROBLÈME À LA SOLUTION

Le plan est approuvé



La majorité du conseil communal est-elle favorable au projet ? Si c'est le cas, le bourgmestre signe en bas du projet.

3

PASSER DU PROBLÈME À LA SOLUTION

Le rond-point est construit



Un an plus tard, on constate que le rond-point est efficace. S'il y a moins d'accidents, c'est que la commune a fait du bon travail !

4

PASSER DU PROBLÈME À LA SOLUTION

L'échevine trouve une solution



L'échevine a une idée. Elle veut remplacer le carrefour par un rond-point. Elle demande aux fonctionnaires de convertir cette idée en projet.

6

PASSER DU PROBLÈME À LA SOLUTION

Le conseil communal débat



Le conseil communal débat du projet. Il peut voter pour ou contre, ou le modifier (par exemple, en plaçant une statue sur le rond-point).

Le bon ordre est le suivant :





ET SI...

...TA CLASSE ÉTAIT UNE COMMUNE ?

1. Invente un nom de commune.

.....

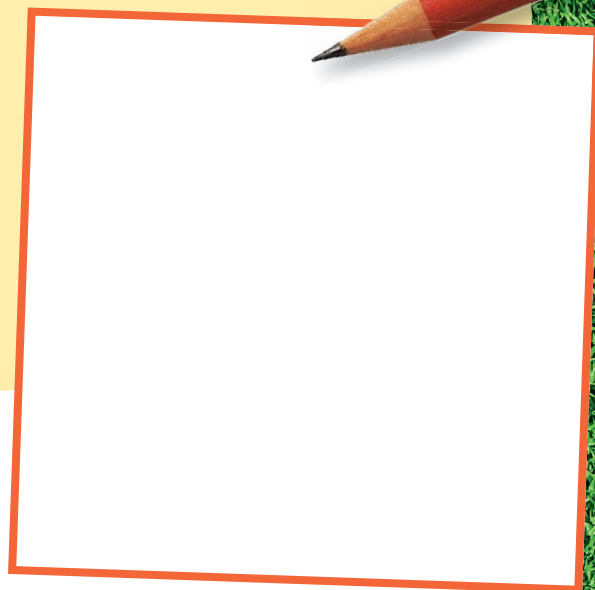
2. Imagine son histoire.

.....
.....
.....

3. Décris son blason et sa devise.

.....
.....

4. À quoi ressemble votre commune ?
Dessine une carte.





ET SI...

...TA CLASSE ÉTAIT UN PARTI POLITIQUE ?

1. Invente un nom de parti et dessine un logo.

.....

2. Quelles sont les priorités de ce parti ? (Tu peux t'aider des sites de partis existants, mais peut-être aussi proposer de meilleures idées ?)

.....

.....

.....

3. Crée une affiche pour faire campagne pour les élections.

ET SI...

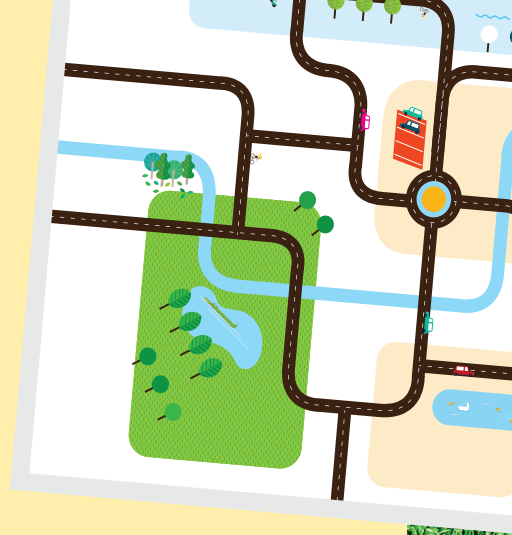
...TA CLASSE POUVAIT FAIRE UNE PROPOSITION POUR LA COMMUNE ?

Que pourrait-elle faire avec un budget de 5000 € afin de changer les choses dans la commune ? Aménager une plaine de jeux ?

Va sur internet et essaye de trouver des idées à réaliser avec ces 5000 €.
<https://wickey.be/fr/espaces-publics-en-1176>

À moins que ta classe ait déjà une autre idée ?

Dans ce cas, reste à savoir combien cette idée coûterait ?



ET SI...

... TA CLASSE DISPOSAIT D'UN MILLION D'EUROS ?

Pendant la campagne électorale, les partis politiques expliquent ce qu'ils trouvent important pour la commune, mais il n'y a pas suffisamment d'argent pour tout réaliser. Qu'est-ce que vous trouvez important ? Dans quel domaine voudriez-vous que l'on dépense davantage ?



100.000€ 200.000€ 200.000€ 500.000€

ATTENTION ! Vous ne pouvez dépenser un sac qu'une seule fois.

La commune peut dépenser un million d'euros.

Nous dépensons 100 000 € pour

Nous dépensons 200 000 € pour

Nous dépensons 200 000 € pour

Nous dépensons 500 000 € pour

Total 1.000.000 €



NOUS VOULONS LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

Les personnes qui vivent dans la pauvreté ont parfois besoin d'aide pour trouver un logement.

NOUS TROUVONS QUE LES ÉCOLES SONT IMPORTANTES

Les enfants passent des journées entières à l'école. C'est pourquoi le bâtiment doit être agréable.

NOUS TROUVONS QUE LA NATURE EST IMPORTANTE

C'est amusant de jouer dans la nature. Il faut aussi réserver une place aux plantes et aux animaux.

NOUS VOULONS LUTTER CONTRE LES DÉCHETS

Lorsqu'il y a des ordures dans la rue, le plastique, par exemple, se retrouve dans l'océan. Ou ce sont les oiseaux qui l'avalent. De plus, tout ce bric-à-brac est moche ! Nous trouvons que la propreté est importante dans la commune.

NOUS TROUVONS L'ART IMPORTANT

C'est agréable d'aller voir un spectacle : de la musique, de la danse, une pièce. Mais pour cela, il faut qu'il y ait un théâtre ou une école.

NOUS TROUVONS LA SÉCURITÉ IMPORTANTE.

Un grand nombre d'enfants vont à l'école ou au club de sport à vélo. C'est pourquoi une piste cyclable bien sécurisée est importante.

NOUS TROUVONS LE SPORT IMPORTANT

L'exercice physique est bon pour la santé. C'est pourquoi tous les enfants doivent faire du sport.